



C. SCIT 2505  
06

Le 31 mai 2000

Objet : Enquête sur la délivrance et la publication des certificats complémentaires de protection pour les médicaments et les produits phytopharmaceutiques ou des titres de propriété industrielle équivalents (CCP)

---

Madame,  
Monsieur,

Du 6 au 10 décembre 1999, le Comité permanent des techniques de l'information (SCIT) a tenu sa quatrième session en comité plénier, et a décidé de mettre à jour l'enquête concernant la délivrance et la publication des "certificats complémentaires de protection" pour les médicaments ou des titres de propriété industrielle équivalents (CCP) et de la publier sur le site *Web* de l'OMPI (voir le document SCIT/4/8, Annexe VII, tâche n° 28). Les résultats de l'enquête précédente ont été publiés, en 1997, dans le "*Manuel sur l'information et la documentation en matière de propriété industrielle*" (publication de l'OMPI N° 208(F) pour le français, N° 208(E) pour l'anglais, N° 208(S) pour l'espagnol) ou tout simplement dans ce manuel présenté sur disque compact ROM).

La présente enquête vise non seulement à mettre à jour les informations qui avaient été publiées dans le manuel susmentionné, mais aussi à collecter de nouvelles informations sur les titres de propriété industrielle ou autres titres juridiques applicables à la protection des produits phytopharmaceutiques.

Pour ne pas accroître la charge de travail qui pèse sur les offices de propriété industrielle, les réponses collectées lors de l'enquête précédente ont été prises pour élément de référence des réponses à fournir au questionnaire ci-joint.

/...

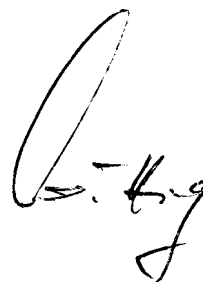
Les offices qui n'ont pas participé à l'enquête précédente sont priés de bien vouloir répondre au questionnaire susmentionné.

Il serait souhaitable que ce questionnaire, dûment rempli, parvienne de préférence sous forme électronique au Bureau international avant le 15 juillet 2000, accompagné de spécimens d'avis relatifs à la demande et à la délivrance de certificats complémentaires de protection, tels que publiés dans le bulletin officiel national ou une copie du CCP tel que délivré.

Veillez envoyer votre réponse au bureau international à l'adresse électronique suivante: <scit.mail@wipo.int> en indiquant la référence de la présente circulaire.

Enfin, pour que les résultats de l'enquête en cause soient constamment tenus à jour, il est recommandé que votre office informe le Bureau international, dès que possible, de tout texte modifiant, à quelque titre que ce soit, la législation en vigueur en la matière.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.



Klaus-Peter Wittig  
Directeur adjoint  
Services d'information interoffices

**Annexe de la C. SCIT 2505**

Pays

**QUESTIONNAIRE**

**SUR LA DÉLIVRANCE ET LA PUBLICATION DES “CERTIFICATS  
COMPLÉMENTAIRES DE PROTECTION” POUR LES MÉDICAMENTS ET LES  
PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES OU DES TITRES DE PROPRIÉTÉ  
INDUSTRIELLE ÉQUIVALENTS (CCP)**

**Remarques importantes**

1. L'étude publiée en 1997 ne portait que sur les "certificats complémentaires de protection" pour les médicaments ou les titres de propriété industrielle équivalents et non pas sur les “certificats complémentaires de protection” pour les produits phytopharmaceutiques.
2. Le présent questionnaire vise à actualiser l'étude de 1997 et porte, en outre, sur les titres de propriété industrielle protégeant les produits phytopharmaceutiques.
3. En vue de faciliter la mise à jour de l'étude en question et d'inclure des renseignements sur les produits phytopharmaceutiques, des rubriques ont été ajoutées. Aux fins de l'étude, le sigle “CCP” couvre à la fois les médicaments et les produits phytopharmaceutiques.
4. L'étude sera mise à disposition sur le site Web de l'OMPI et sera tenue à jour. À cet effet, veuillez informer le Bureau international de toute modification apportée à la législation en vigueur dans votre pays.
5. Les offices qui ne sont pas mentionnés dans l'étude précédente sont invités à communiquer toute information disponible.
6. Si votre office a participé à l'étude précédente et qu'aucun changement n'est intervenu depuis, veuillez porter la mention “sans changement”.
7. Veuillez vous reporter à la partie 7.2.1 du Manuel de l'OMPI sur l'information et la documentation en matière de propriété industrielle en répondant aux questions ci-après.

**Question 1 :** **Votre office délivre-t-il des “certificats complémentaires de protection” pour les médicaments ou des titres de propriété industrielle équivalents (CCP) ayant pour effet de prolonger la durée de validité des brevets de médicaments, de produits pharmaceutiques, agrochimiques ou de produits analogues et de produits phytopharmaceutiques?**

a) Dans le domaine des médicaments

Oui

Non

b) Dans le domaine des produits phytopharmaceutiques

Oui

Non

**Question 2 :** **Si tel n'est pas le cas, votre office envisage-t-il de délivrer des CCP à l'avenir?**

a) Dans le domaine des médicaments

Oui

Non

b) Dans le domaine des produits phytopharmaceutiques

Oui

Non

**Question 3 :** **Veillez indiquer sur quelle base juridique sont délivrés les CCP (législation nationale, règlement régional, etc.).**

a) Dans le domaine des médicaments

1) Lois

2) Décrets, ordonnances

3) Autres textes

- b) Dans le domaine des produits phytopharmaceutiques
  - 1) Lois
  - 2) Décrets, ordonnances
  - 3) Autres textes

**Question 4 :** Veuillez préciser le nom du CCP délivré par votre office.

- a) Dans le domaine des médicaments
- b) Dans le domaine des produits phytopharmaceutiques

**Question 5 :** Veuillez indiquer pour quels domaines de la technique ou pour quels produits un CCP peut être obtenu (par exemple, médicaments, produits phytopharmaceutiques, herbicides, produits agrochimiques, tous les produits soumis à homologation avant d'être commercialisés, etc.).

**Question 6 :** Votre office publie-t-il ou a-t-il l'intention de publier le récépissé d'une demande de CCP?

*(Dans l'affirmative, veuillez joindre un exemplaire de page de couverture d'un CCP ou d'avis relatifs à des CCP publiés dans un bulletin officiel)*

- a) Dans le domaine des médicaments
  - Oui
  - Non
- b) Dans le domaine des produits phytopharmaceutiques
  - Oui
  - Non

**Question 7 :** Si vous avez répondu par l'affirmative à la question 6, veuillez indiquer les éléments qui doivent être impérativement publiés :

- a) Dans le domaine des médicaments
  - i) numéro attribué au récépissé de la demande
  - ii) date de ce récépissé
  - iii) nom et adresse du déposant
  - iv) numéro du brevet de base
  - v) titre de l'invention
  - vi) numéro de toute autorisation de mise sur le marché du produit, ainsi que le nom du produit visé
  - vii) date de cette autorisation
  - viii) autres éléments (veuillez préciser)
  
- b) Dans le domaine des produits phytopharmaceutiques
  - i) numéro attribué au récépissé de la demande
  - ii) date de ce récépissé
  - iii) nom et adresse du déposant
  - iv) numéro du brevet de base
  - v) titre de l'invention
  - vi) numéro de toute autorisation de mise sur le marché du produit, ainsi que le nom du produit visé
  - vii) date de cette autorisation
  - viii) autres éléments (veuillez préciser)

**Question 8 :** **Votre office publie-t-il ou a-t-il l'intention de publier mention de la délivrance d'un CCP?**

*(Dans l'affirmative, veuillez joindre un exemplaire de page de couverture d'un CCP ou d'avis relatifs à la délivrance de CCP publiés dans un bulletin officiel)*

- a) Dans le domaine des médicaments
- b) Dans le domaine des produits phytopharmaceutiques

**Question 9 :** **Si vous avez répondu par l'affirmative à la question 8, veuillez indiquer les éléments qui doivent être impérativement publiés :**

- a) Dans le domaine des médicaments
  - i) numéro d'enregistrement attribué au CCP délivré
  - ii) date de l'enregistrement du CCP délivré
  - iii) nom et adresse du titulaire du CCP
  - iv) numéro du brevet de base
  - v) titre de l'invention
  - vi) numéro de toute autorisation de mise sur le marché du produit, ainsi que le nom du produit visé
  - vii) date de cette autorisation
  - viii) durée du CCP
  - ix) autres éléments, tels que classement du brevet, nom du produit (veuillez préciser) :
- b) Dans le domaine des produits phytopharmaceutiques
  - i) numéro d'enregistrement attribué au CCP délivré
  - ii) date de l'enregistrement du CCP délivré

- iii) nom et adresse du titulaire du CCP
- iv) numéro du brevet de base
- v) titre de l'invention
- vi) numéro de toute autorisation de mise sur le marché du produit, ainsi que le nom du produit visé
- vii) date de cette autorisation
- viii) durée du CCP
- ix) autres éléments, tels que classement du brevet, nom du produit (veuillez préciser) :

**Question 10 :** **Comment votre office procède-t-il ou a-t-il l'intention de procéder aux publications mentionnées aux questions 6 et 8?**

- a) Dans le domaine des médicaments
  - i) en ce qui concerne les demandes de CCP
    - a) dans le cadre d'un bulletin officiel?
    - b) en publiant la demande?
    - c) en mettant la demande à la disposition du public pour consultation?
    - d) au moyen de bases de données accessibles en ligne (ou du site Web de l'office)?
    - e) en remettant une copie sur demande?



- ii) en ce qui concerne les CCP délivrés
  - a) dans le cadre d'un bulletin officiel?
  - b) en publiant le CCP?
  - c) en mettant le CCP à la disposition du public pour consultation?
  - d) au moyen de bases de données accessibles en ligne (ou du site Web de l'office)?
  - e) en remettant une copie du CCP sur demande?
  
- b) Dans le domaine des produits phytopharmaceutiques
  - i) en ce qui concerne les demandes de CCP
    - a) dans le cadre d'un bulletin officiel?
    - b) en publiant la demande?
    - c) en mettant la demande à la disposition du public pour consultation?
    - d) au moyen de bases de données accessibles en ligne (ou du site Web de l'office)?
    - e) en remettant une copie sur demande?
  
  - ii) en ce qui concerne les CCP délivrés
    - a) dans le cadre d'un bulletin officiel?
    - b) en publiant le CCP?
    - c) en mettant le CCP à la disposition du public pour consultation?
    - d) au moyen de bases de données accessibles en ligne (ou du site Web de l'office) ?
    - e) en remettant une copie du CCP sur demande?

**Question 11 :** Si votre office enregistre ou envisage d'enregistrer des données extraites des documents relatifs aux CCP dans des bases de données accessibles en ligne (internes ou commerciales), veuillez indiquer le nom de la ou des bases de données et les éléments de données bibliographiques :

- a) Dans le domaine des médicaments
  - i) nom de la ou des bases de données
  - ii) éléments de données bibliographiques
  
- b) Dans le domaine des produits phytopharmaceutiques
  - i) nom de la ou des bases de données
  - ii) éléments de données bibliographiques

**Question 12 :** Si votre office attribue ou envisage d'attribuer pour les CCP des numéros de demande et/ou d'enregistrement déterminés, veuillez préciser :

- a) En ce qui concerne les médicaments
  - i) le système de numérotation pour les demandes de CCP
  - ii) le système de numérotation pour les CCP enregistrés ou délivrés (si ce système est différent du système indiqué sous a)i))
  
- b) En ce qui concerne les produits phytopharmaceutiques
  - i) le système de numérotation pour les demandes de CCP
  - ii) le système de numérotation pour les CCP enregistrés ou délivrés (si ce système est différent du système indiqué sous b)i))

**Coordonnées :**

- a) **Nom :**
- b) **Titre :**
- c) **Office/organisation :**
- d) **Adresse électronique :**
- (e) **Télécopieur :**
- (f) **Téléphone :**

[Fin du questionnaire]